

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
Mulhouse 3
COMMUNE d'ILLZACH



DECISION DU MAIRE

N° 01/2026 du 9 janvier 2026

En application des articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et
de la délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2020 (article 8)

Objet : Attribution des marchés publics

Article 1^{er} :

Attribution et exécution des marchés publics entre le 16.07.2025 et le 31.12.2025 (avec complément de 2024) comme suit :

ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS

Objet du marché	Lot	Attributaire	Montant €	Date signature marché
Accord-cadre : Mise à disposition, installation et exploitation d'un service de vélos en libre-service / Groupement de commande avec M2a	unique	NEXTBIKE FRANCE 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM	Maxi en quantités : 4 stations et 40 vélos	15/11/2024
Mission diagnostic PEMD – Cité des sports	unique	Consultation 2024 infructueuse pour absence d'offres		
Mission diagnostic PEMD – Restructuration groupe scolaire Jonquilles	unique	SOCOTEC 67200 STRASBOURG	4 555,- HT	24/12/2024
Achat d'un broyeur pour le service EPU	unique	A.M. ANDRES 68470 FELLERING	32 755,12 HT	19/09/2025
Rénovation de la passerelle de l'Espace 110	unique	Consultation infructueuse pour offres irrégulières, sera relancée en 2026		
Réhabilitation de la toiture du Club House du tennis club	unique	ISO-TOP Etanchéité 51100 REIMS	30 852,46 HT	24/11/2025
Réfection de conduites de chauffage au groupe scolaire Curie	unique	IDEX ENERGIES 68270 WITTENHEIM	59 349,20 HT	11/12/2025
Renouvellement de la conduite d'eau après compteur à l'Espace 110	unique	SOGEA EST BTP 68120 RICHWILLER	53 917,- HT	12/12/2025
Fourniture de services de télécommunication (fixe, mobile, données, secours), fibre noire, couverture indoor, appareils mobiles, et services associés – CONVENTION NATIONALE AVEC LA CANUT (centrale d'achat)	5 - Services de télécommunications fixes et mobiles adaptés aux activités de secours et à la sécurisation	ORANGE CYBERDEFENSE 92983 PARIS LA DEFENSE	40 000 000 € HT (pour l'ensemble des adhérents à la convention)	15/12/2025

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Ville d'Illzach et un extrait sera affiché.

Ampliation en sera adressée au préfet du Haut-Rhin au titre du contrôle de légalité.

Illzach, le 9 janvier 2026

Le Maire,



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Accusé de réception en préfecture
068-216801548-20260112-01-2026-AR
Date de télétransmission : 12/01/2026
Date de réception préfecture : 12/01/2026